



# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020**

**Sont présents :**

**Monsieur MARSAUD Jean-Louis, maire de la Rochefoucauld en Angoumois**

**AUBREE Irène, BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, BRIMAUD Michelle, CHAIGNE-AUMEYRAS Danielle, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, DHUICQ Edwige, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, HOCDE Marie-Christine, JEHANNO Bernard, LEMAÎTRE Gilbert, LEMOINE Jean-Luc, MADIOT David, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, NONY Pascal, PARDOUX Sandrine, PINTAUD Eric, QUEMENT André, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette, Conseillers municipaux.**

**Qui ont pris part aux délibérations : 29**

**Procurations : Sandrine PARDOUX à Max-André BIRONNEAU**

**Jean-Marc FORT à Huguette VILLARD**

**Absents :**

**Secrétaire de séance : D. CHAIGNE-AUMEYRAS**

**Ordre du jour :**

- **Débat d'orientation budgétaire – Rapport d'orientation budgétaire.**
- **Affectation des résultats – budget général.**
- Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »
- Création d'emplois permanents et non permanents.
- Admission en non-valeur effacement de dettes et créances éteintes
- Admission en non-valeur
- Subvention de fonctionnement au CCAS
- Participation financière pour l'école privée Anne-Marie MARTEL
- Subventions aux associations
- Convention UARL Générale.
- Redynamisation du cœur de ville : opération : bons d'achat « soutien aux commerces rupificaldiens »
- Vote des taux d'imposition
- Redevance d'occupation du domaine public année 2020
- Vente à l'amiable d'un terrain communal : lotissement *Les Garences*
- Vente à l'amiable d'un terrain communal « Parc de la chocolaterie »
- Autorisation de programme et crédit de paiement AP/CP budget commune opération création d'un carrefour RD 941
- Vote du budget général 2020
- Signature d'une convention relative à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public communal : aménagement de l'aire de covoiturage de la Bécasse.
- Délégation du conseil municipal au maire
- Signature d'une convention avec le département relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipement de voirie sur le domaine public départemental concernant l'aménagement d'un giratoire allongé sur la RD 941 et avec les rues Saulnières, roger Deville et du Bois des Brèges.

## **1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 mai.**

**Voté à l'unanimité.**

## **2/ Infos du Maire :**

- ✓ Liste du matériel volé aux services techniques. Plainte a été déposée.
- ✓ Rencontres du bureau exécutif municipal avec les services administratifs, techniques, des écoles et de la crèche. Ces échanges ont permis à tous les agents de découvrir la nouvelle équipe.
- ✓ Infos Communauté de Commune :
  - Les piscines de La Rochefoucauld et de Montbron seront ouvertes le 4 juillet par séquences de trois heures au terme desquelles les piscines seront vidées et désinfectées pour être à nouveau ouvertes au public pour une nouvelle séquence de trois heures.
  - Il a été décidé d'ouvrir le camping des flots uniquement pour les camping-cars. Les sanitaires resteront fermés.

- ✓ Les budgets ont été votés à l'unanimité, ce qui représente une somme importante de 11 000 000 d'euros.
- ✓ La maison de santé de la Rochefoucauld en Angoumois : le permis a été déposé. Immédiatement après, le laboratoire d'analyses contrairement à ce qui était prévu a refusé de s'y installer. La communauté de communes a décidé de procéder tout de même aux travaux complémentaires car il y a de fortes chances pour que l'on accueille d'autres corps médicaux à l'image de Chasseneuil.
- ✓ Il a été fait un avenant au contrat départemental : on y a rajouté la maison médicale de La Rochefoucauld en Angoumois. Le département avait ôté 90 000 euros, ils ont été réintégrés.
- ✓ Lancement d'un marché de travaux pour la réhabilitation des toitures de plusieurs bâtiments communautaires. Nous sommes ici, concernés par la toiture du déambulatoire du cloître.
- ✓ Le contrat CEE avec EDF passe par la CDC. Désormais cette taxe sera versée directement à la commune.
- ✓ Fonds départemental d'aide aux communes : au temps de la CDC Bandiat-Tardoire, nous faisons des travaux tous les deux ans. Depuis la CDC Portes du Périgord nous n'obtenons les aides du FDAC que tous les trois ans. La compétence reviendra donc aux communes qui souhaitent faire travailler des entreprises installées sur leur territoire. A 18h30 pour l'élection du conseil, du Président et des vice-présidents. Le vote sera électronique.

**La prochaine réunion communautaire aura lieu le 16 juillet.**

## **1/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.**

Monsieur BIRONNEAU prend la parole pour expliquer le contexte général :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3500 habitants et plus, ainsi que les EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale). La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées.
- Les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget.
- La présentation des engagements pluriannuels.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette.
- Les perspectives pour le projet de budget.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Il doit être transmis au président de l'EPCI dont dépend la collectivité.

## **ELEMENTS CONTEXTUELS**

Synthèse est faite de la situation de l'économie française avant le COVID19.

### **Projet de loi de finance 2020 :**

- ✓ Disparition de la taxe d'habitation.
- ✓ Compensation par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes et l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation.
- ✓ Révision partielle des valeurs locatives des locaux qui datent de 1970.
- ✓ Le taux des valeurs locatives pour 2020 est de 0,9%.
- ✓ La mise en œuvre de l'automatisation de la gestion du Fonds de Compensation TVA (FCTVA) est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- ✓ Le PLF 2020 confirme le soutien apporté l'investissement local par le biais de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sachant que les enveloppes devraient rester stables.

### **CONTEXTE DU DOB :**

Elections électorales et COVID 19

- ✓ Prolongation de trois ans du pacte de stabilité de la DGF pour les communes nouvelles jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- ✓ DGF 2020 : 271 613 €. Maintien de la bonification de 5%.

Dans ce contexte les orientations budgétaires mettent l'accent sur :

- ✓ La poursuite du lissage des taux d'imposition.
- ✓ Maîtrise des charges générales.
- ✓ Maintien des services rendus à la population.
- ✓ Veille sur les problèmes économiques et sociaux liés au COVID.

## **CHAPITRE 011 CHARGES GENERALES**

**2019 : 1 160 000 €**

**2020 : 1 296 364 €**

## **CHAPITRE 011 CHARGES GENERALES**

**ARTICLE 6232 FETES ET CEREMONIES : 23 500 €**

## CHAPITRE 012 CHARGES PERSONNEL

2019 / **1 870 000 €**

2020 / **1 995 000 €**

### EVOLUTION DES EFFECTIFS EN 2020

2019 / **51** TITULAIRES

2020 / **47** TITULAIRES - 4

### CONTRACTUELS :

19 dont 3 saisonniers espaces verts, 13 à temps complet et 6 à temps non complet.

### AUTRES EFFECTIFS

1 apprentie BTS comptabilité 2<sup>ème</sup> année

1 apprenti au services techniques

3 en service civique (1 à la médiathèque et 2 dans les écoles)

### FACTEURS DE HAUSSE :

Provision pour déroulement de carrière des agents (GVT)

Mise en œuvre de la réforme PPCR

Hausse du SMIC brut horaire.

### GPEEC (gestion prévisionnelle des emplois effectifs et des compétences)

1 agent administratif : départ à la retraite mai 2020

1 agent aux écoles CCAS départ à la retraite en août 2020.

### Dossier de classement :

1 agent pour inaptitude au service facturation assainissement

## CHAPTIRE 65 / CHARGES DE GESTION COURANTE

2020 : **366 416 €**

## CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES

2019 : **111 000 €**

2020 : **87 000 €**

Pas d'emprunt en 2020

**Total des dépenses de fonctionnement : 4 860 598 e**

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

**4 860 598 €.**

## SECTION INVESTISSEMENTS :

Programme d'investissements 2020 :

Poursuites des projets engagés : - aménagement de la rue des Gavareaux

- ✓ Aménagement du carrefour RD 941 à Saint-Projet
- ✓ Espace La Tardoire
- ✓ Etude « Petite ville de demain »
- ✓ Etude thermique des écoles.
- ✓ Voirie programme de réfection des trottoirs et des bâtiments (couverture des halles, couverture DOJO, vestiaires et douches du gymnase, travaux divers)
- ✓ Achat de matériels (services techniques, informatique pour la mairie, et pour la Médiathèque acquisition de livres de CD etc.
- ✓ Eclairage de la plaine de jeu et terrain de pétanque
- ✓ Equipement informatique pour les écoles
- ✓ Etudes en cours : sale Thibaud, économie d'énergie école Maurice Genevoix et maternelle de la Rochefoucauld)
- ✓ Restauration scolaire et portage des repas.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Restes à réaliser : **692 608 €**

Dépenses nouvelles : **885 000 €**

## CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES

2019 : **256 000 €**

2020 : **252 000 €**

## TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT :

**2 145 023 euros**

## RECETTES INVESTISSEMENTS

Vente d'un terrain à la CDC pour la maison de Santé :  
**101 493 €**

Perception du FCTVA :

2018 : travaux atelier municipal de Saint-Projet :  
**96 000 €**

2019 : chantiers en cours  
**112 000 €**

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Subventions

**418 436 €**

Travaux des Gavareaux

**109 476 € (RAR)**

Rond-Point RD 941

**40760 €**

Aménagement de la Médiathèque

**103 005 € (RAR)**

Chaudière école Saint-Projet

**14 415 €**

Atelier Saint-Projet

**150 780 €**

**TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT**

**2 145 023 €**

## BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION FONCTIONNEMENT :

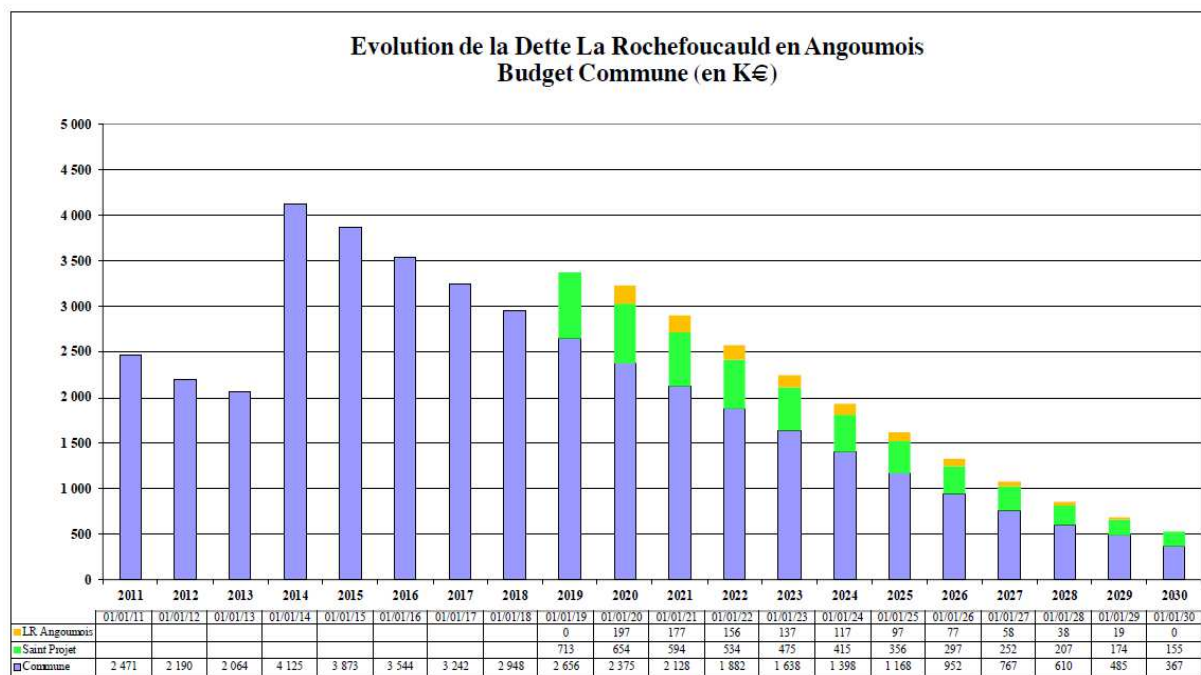
**437 911 €**

SECTION INVESTISSEMENT :

**359 483 €**

PROJETS 2020

**260 000 €**



Il s'agit de l'évolution de la courbe d'endettement (capital + intérêts)

En violet : évolution des emprunts de la Rochefoucauld de 2011 à 2030.

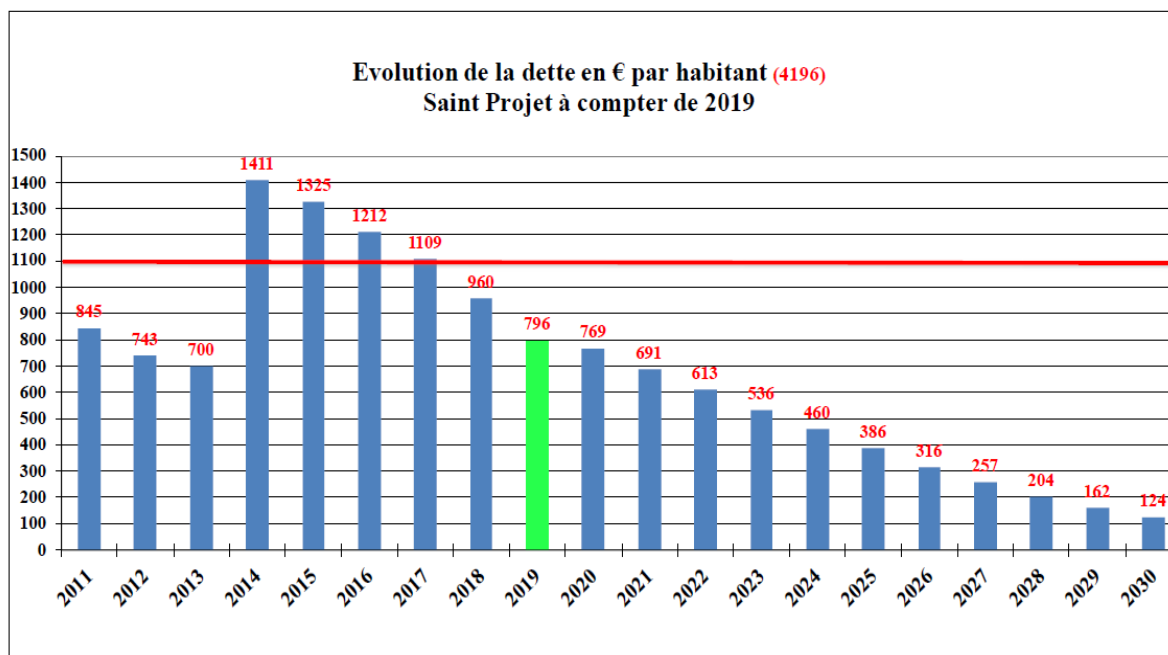
En vert : l'évolution des emprunts de Saint-Projet.

En orange : emprunt de la balayeuse en août 2019.

Cet outil de simulation nous permettra de mesurer l'impact des nouveaux projets sur l'endettement de la collectivité.

Pour l'assainissement il y a 4 emprunts dont un à taux variable qui s'achève en décembre 2020.





La barre verticale représente l'arrivée de Saint-Projet dans la commune de la Rochefoucauld en Angoumois.

Il s'agit de l'évolution de la dette par habitant.

A compter de 2019, la population est passée à 4196 habitants suite à la fusion des deux communes.

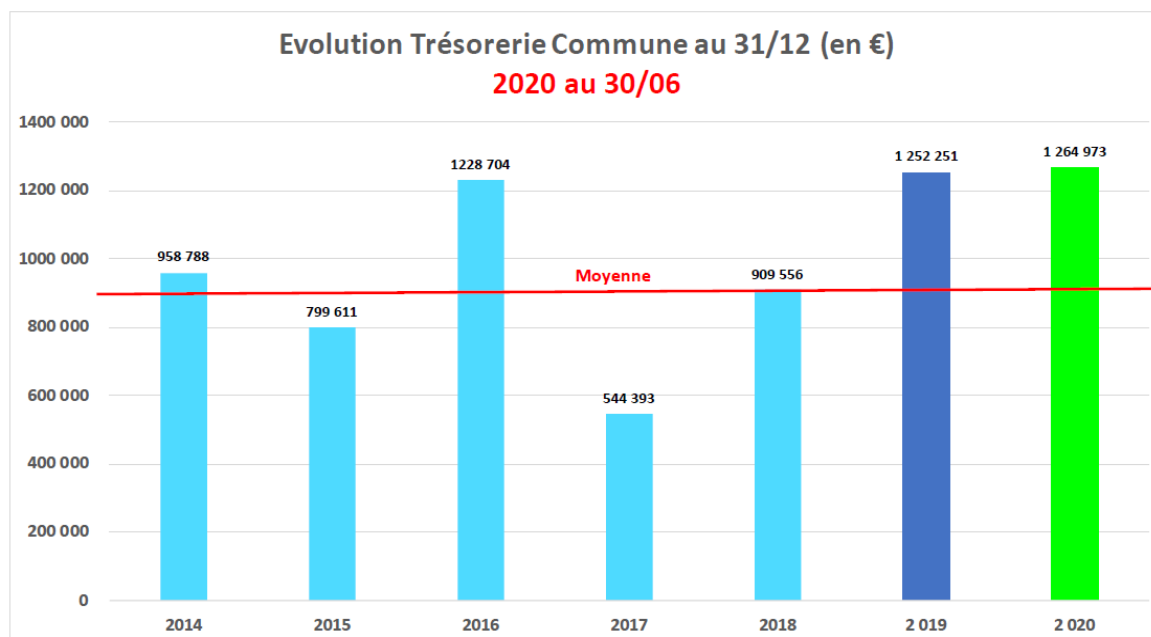
La ligne rouge (1 100€) correspond à un plafond à ne pas dépasser.

Ce montant avait été fixé sous la mandature de monsieur Martin.

Il devra être réactualisé suite à l'évolution du périmètre de la nouvelle collectivité.

De 2015 à 2018, il n'y a eu aucun emprunt.

En 2019, la nouvelle commune a emprunté 191 000 € pour l'acquisition d'une balayeuse.



Monsieur BIRONNEAU précise :

« Cindy a pu me fournir la courbe de suivi mensuel de l'évolution de la trésorerie pour l'exercice 2019 mais pas pour les années précédentes, car jamais personne ne lui a demandé ce type d'information. »

C'est pourquoi, de 2014 à 2018, il s'agit de la situation de la trésorerie à la clôture des exercices au 31 décembre.

Récapitulatif des montants de la trésorerie :

**2014 : 958 768 €**  
**2015 : 799 611 €**  
**2018 : 900 556 €**  
**2019 : 1 252 251 €**  
**2020 : 1 264 973 €**

Lors du précédent mandat, nous avons à maintes reprises entendu « la commune n'a pas d'argent ! » en 2014 à 2018, la moyenne de la trésorerie était de **900 000 €**

Au 30 juin 2020 la commune a **1 265 000 €** dans les caisses.

Monsieur le maire prend la parole pour

### **Contexte intercommunal avec la CDC**

- Il y a un projet de transfert du multi accueil communal.

## VALIDATION DU DOB DELIBERATIONS

1/ Recettes-investissement article 10 compte 1068 :

**522 784, 58€**

2/ Recettes fonctionnement article 002 :

**846 408, 69 €**

### Voté à l'unanimité

#### **Dépenses compte 6232 « Fêtes et cérémonies »**

Monsieur le maire rappelle que les dépenses résultant de fêtes locales ou nationales, des jumelages, des réceptions diverses et cadeaux font l'objet d'une implantation à l'article 6232.

Il sollicite de la part de l'assemblée délibérante, une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur l'article 6232. Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

### Voté à l'unanimité

#### **Créations d'emplois permanents et non permanents**

Le maire expose la nécessité de créer des emplois permanents afin d'assurer des services publics de qualité en matière d'accueil dans les écoles et au multi accueil communal. Il est également nécessaire de créer des emplois afin d'assurer les avancements de grades de l'année.

Le maire propose à l'assemblée :

La création d'emplois permanents au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

- 2 emplois d'adjoints techniques à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires.
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet à la crèche.
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 17 heures 50 hebdomadaires à la crèche.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'adopter les modifications du tableau des emplois proposés ainsi que de l'emploi non permanent contrat de projet pour la médiathèque.

### Voté à l'unanimité

**Avancements de grade, création de postes au 1<sup>er</sup> novembre 2020.**

- 1 poste d'éducatrice de jeunes enfants de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet.
- 2 postes d'adjoints techniques principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- 1 poste d'agent territorial spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

**Filière : TECHNIQUE,**

Cadre d'emploi : adjoints techniques,

Grade : adjoints techniques.

Ancien effectif : 9 / nouvel effectif : 11

Grade : adjoints technique principal 1<sup>ère</sup> classe :

Ancien effectif : 3 / nouvel effectif 5.

**Filière SOCIALE :**

Cadre d'emploi : ATSEM,

Grade : ATSEM principale de 1<sup>ère</sup> classe,

Ancien effectif : 2 / nouvel affectif : 3.

Cadre d'emploi : Educatrice territoriale de jeunes enfants :

Grade : éducatrice de jeunes enfants 1<sup>ères</sup> classe :

Ancien effectif : 0 / nouvel effectif : 1

**Filière MEDICO SOCIALE,**

Cadre d'emploi : Auxiliaire territoriale de puériculture,

Grade : Auxiliaire territoriale de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe :

Ancien effectif : 2 / nouvel effectif : 3

Grade : Auxiliaire territoriale de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe :

Ancien effectif : 2 / nouvel effectif : 3

**Filière ANIMATION :**

Cadre d'emploi : adjoint territorial d'animation,

Grade : adjoints territoriaux d'animation :

Ancien effectif : 3 / nouvel effectif : 4

**EMPLOIS NON PERMANENTS (article 17 de la loi du 06 août 2019 modifiant l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984)**

La création d'un emploi en contrat de projet pour 3 ans à temps complet.

Projet : création de l'espace enfance/jeunesse/jeunesse à la médiathèque.

Objectif : constitution du fonds enfance/jeunesse. Le contrat prendra fin à l'achèvement du projet soit à la constitution totale du fonds enfance/jeunesse évalué à trois ans.

Les candidats devront justifier d'une formation aux métiers du livre avec une expérience d'au moins un an dans le secteur de la jeunesse. La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 430.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés ainsi que de l'emploi non permanent contrat de projet pour la médiathèque.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget chapitre 012 articles 64 111 pour les emplois permanents et 64 131 pour le contrat de projet médiathèque.

**Voté à l'unanimité.**

### **ADMISSION EN NON-VALEUR EFFACEMENT DE DETTES ET CREANCES ETEINTES**

Suite à une demande d'effacement de dettes prononcée par le Tribunal d'Instance d'Angoulême, Monsieur le comptable public propose les effacements de dettes suivantes :

Communes : **697,19 €**

Eau : **588,19 €**

Assainissement : **436,55 €**

Il demande aux membres du conseil municipal d'admettre ces sommes en effacement de dettes, créances éteintes, sachant que ces créances s'imposent à la collectivité suite à une procédure de surendettement ou insuffisance d'actif, lorsque plus aucune action de recouvrement n'est possible.

La dépense sera inscrite au budget chapitre 65 article 6542.

**Voté à l'unanimité.**

### **ADMISSION EN NON-VALEUR :**

Monsieur BIRONNEAU, adjoint aux finances, informe les membres de l'assemblée que Monsieur le Trésorier se trouve dans l'impossibilité de recouvrer un ensemble de titres de recettes relatif aux budget de la commune et de l'assainissement.

Il y a donc lieu d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

Communes : **1043,61 €**

Assainissement : **137,38 €**

La dépense sera inscrite au budget chapitre 65 article 6541.

**Voté à l'unanimité.**

### **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS**

Monsieur le maire expose qu'au moment de l'élaboration du budget primitif 2020, il y a lieu de prévoir une subvention de fonctionnement pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Compte-tenu du résultat du CCAS ainsi que des prévisions d'actions, il propose l'inscription d'un montant de **50 106 €** au compte 657 352.

**Voté à l'unanimité.**

### **Participation financière pour l'école privée Anne Marie MARTEL.**

Monsieur le maire, rappelle les termes du contrat d'association signé avec l'école primaire de l'Enfant Jésus en date du 03 décembre 1980 et notamment les dispositions de son article 11 qui prévoit que la commune est tenue d'assurer les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat. Cette école vient d'être baptisée école Anne-Marie MARTEL.

Il précise qu'au budget primitif 2019, un crédit de **30 500 €** a été inscrit au compte 6558. Il est proposé de maintenir cette somme pour l'année 2020.

**Voté à l'unanimité.**

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire expose qu'au moment de l'élaboration du budget il convient de définir un crédit budgétaire destiné au versement des subventions aux associations. Il propose, sur avis de commission des sports/associations et des finances d'inscrire la somme de **74 000 €** au compte 6574 avec la répartition ci-dessous. Après en avoir délibéré à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent la répartition proposée.

<b>ASSOCIATIONS CARITATIVES</b>	
ADAPEI CHARENTE	50
ADMR	1 000
AFSEP association française sclérose en plaques	0
APA du CPM	100
VMEH	300
Banque Alimentaire	400
C'est Facile	100
Croix Rouge	150
Epicerie Sociale	0
France ADOT 16	0
Les Restos du Coeur	500
Secours Populaire	400
Secours Catholique	300
Ligue contre le Cancer	0
Didyr	100
<b>TOTAL 1</b>	<b>3 400</b>

<b>ASSOCIATIONS à CARACTERE SOCIAL</b>	
Association Pirouette	60
Vivre et Sourire	450
Comité de Jumelage	700
Donneurs de Sang	320
Prévention Routiere	125
Scouts de France	100
Ted 16 lutte contre les maladies animales	0
<b>TOTAL 2</b>	<b>1 755</b>

<b>ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES</b>	
AC PG CATM TOE ( Pdt JP Machuel )	100
ACVG canton de LRA ( JP Chabanne)	100
Souvenir Fusillés de La Braconne	100
Médaillés Militaires ( Mr Niort )	100
Souvenir Français (Mr Raynaud )	100
UNC Mr Niquet )	100
ANC St Projet	100
<b>TOTAL 3</b>	<b>700</b>

<b>AFFAIRES SCOLAIRES</b>	
<b>APE St PROJET</b>	100
<b>APE JEAN ROSTAND</b>	150
<b>APE M.GENEVOIX</b>	300
<b>APE ECOLE MATERNELLE</b>	
<b>APEL ANNE MARIE MARTEL</b>	150
<b>Les Petites Canailles multi-accueil Mélusine</b>	150
<b>Coop école M.Genevoix</b>	300
<b>Coop école St Projet</b>	1 450
<b>A.Sportive M.Genevoix</b>	150
<b>A.Sportive A.M.Martel</b>	150
<b>A.Sportive Les Aigles collège</b>	150
<b>RASED</b>	300
<b>MFR</b>	0
<b>FOYER MFR</b>	150
<b>Lire et Faire Lire</b>	100
<b>TOTAL 4</b>	<b>3 600</b>



<b>SPORT</b>	
Gym Détente St Projet	100
Gym Vol St Projet	100
Ecole de Cyclisme	0
UALR	38 000
Etoile Sportive Gym	1 500
Groupe Gym Entretien	140
Concours Hippique	0
<b>TOTAL 5</b>	<b>39 840</b>

**CULTURE et ANIMATIONS**

Amicale des Chasseurs	100
Amicale JSP	150
Amis du Chateau	500
APHPR	100
Anim La Roche	500
Atelier Patchwork	150
Chorale Echo de La Tardoire	150
Chorale l'Air de Rien	400
21 Rupificaldien Tarot	0
Comité des Fêtes St Projet	0
Les Carmes	0
Les Colorires	600
Comité de Spéléo ARS	300
Croquants de La Tardoire	300
Les Rupificaldiens La Médiévale	2 000
MJC	2 500
Pêche AAPPMA	200
La Roche en Fête	3 000
La Roche. Com commerçants	3 500
Métiers de l'auto et du loisir	0
Troupe du cloitre Théâtre	200
Destination Echange	?
<b>TOTAL 6</b>	<b>14 650</b>

**TOTAL 7 (1+2+3+4+5+6) 63 945**

**DEMANDES EXCEPTIONNELLES**

**UALR 4 000**

**VOYAGES SCOLAIRES****LILIBULE**

Classe Nathalie MICHEL 800

**s/ total 4 800**

**TOTAL 8 68 745**

Provision d'équilibre 5 255

**TOTAL 9 74 000**

Monsieur Serge Védrenne précise que Destination Echange est le Festival « Escale en Tardoire », que l'UALR, du fait du COVID 19 a eu beaucoup de pertes avec la fermeture de la buvette et que deux associations d'anciens combattants (l'UNC et L'ANC) vont s'unir pour ne faire qu'une association.

La commission s'est réunie le 12 juin 2020.

Monsieur le Maire indique que la Roch'Com a reçu 2 000 € qui ont déjà été versés. Il annonce que l'association des Métiers de bouche a rallié l'association des commerçants ce qui va être plus simple et plus efficace à l'avenir. On versera la subvention du « Marché du goût » à une seule association.

Monsieur le Maire annonce que dorénavant les dossiers de demande de subventions vont être simplifiés, le document sera synthétique.

Max-André BIRONNEAU explique que ces dossiers aujourd'hui représente un travail considérable en amont et que l'on ne peut pas demander aux présidents de petites associations d'être des experts comptables.

Madame Des Georges, conseillère municipale, intervient : - « Comment sont attribuées les subventions, sur quels critères ? »

Monsieur le Maire répond : - En fonction du dossier, des engagements, des troupes invitées, du fonctionnement plus ou moins important et de l'impact sur notre commune.

### **Convention UARL Générale**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est obligatoire de signer une convention avec les associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000 €. L'UARL générale dotée au BP 2020 de 42 000 € rentre dans ce cadre.

Il présente la convention entre : la commune de la Rochefoucauld en Angoumois représentée par Jean-Louis MARSAUD maire, et l'UARL GENERALE représentée par monsieur Bernard PERILLAUD, Président, d'autre part et demande à l'assemblée de se prononcer.

Monsieur Védrenne explique que L'UARL reçoit une subvention que les membres de l'UARL se répartissent entre eux, qu'il ne faut pas oublier que les associations ont un rôle social qu'il convient de reconnaître.

**Le conseil municipal adopte la convention UARL Générale et autorise à l'unanimité monsieur le Maire à la signer.**

**Voté à l'unanimité**

**REDYNAMISATION DU CŒUR DE VILLE**

Opération bons d'achat « soutien aux commerces rupificaldiens » :

Afin de redonner du pouvoir d'achat aux habitants et pour soutenir le commerce local le maire propose à l'assemblée délibérante de mettre en œuvre à titre exceptionnel une aide directe présentant un intérêt communal pour les ménages. Il précise que ce dispositif « soutien aux commerces rupificaldiens » prendra la forme d'un bon d'achat d'une valeur faciale de **15 €**.

Ce bon sera attribué à chaque foyer pour acquérir des biens, produits ou services à l'exclusion de tout remboursement en numéraire total ou partiel. Les bons seront à retirer à l'accueil de la mairie. Ils seront délivrés sur présentation d'un justificatif de domicile. Le bon d'achat pourra être utilisé dans les commerces de détail situés sur le territoire communal participant au dispositif du 01 août 2020 au 31 décembre 2020.

Les partenaires adresseront ensuite à la commune le décompte des bons d'achat remis par les habitants une fois par mois afin d'obtenir le remboursement par la ville et pourront le faire jusqu'au 31 décembre 2020.

Il demande donc à l'assemblée délibérante

- ✓ D'approuver la mise en place de cette action.
- ✓ D'autoriser le maire à engager la création du réseau et signer avec les partenaires la convention nécessaire à la mise en place de ce dispositif.
- ✓ D'inscrire le crédit nécessaire de 30 000 € au budget primitif compte 658822.

Interventions :

Irène AUBREE du conseil municipal : « Quels sont les commerces qui seront éliminés ? »

Monsieur le maire : « Brico Leclerc qui est sur le territoire de la Rochefoucauld en Angoumois ainsi que ceux qui n'ont pas été ouverts durant le confinement. »

Madame AUBREE : « donc les pharmacies sont exclues ? »

Monsieur le maire : « oui. »

Eric PINTAUD du conseil municipal : « Les restaurants seront-ils compris parmi les commerçants sélectionnés ? »

Monsieur le maire : « oui ! »

Irène AUBREE : « Et les Carmes ? »

Monsieur le maire : « La CDC a mis en place des aides en exonérant les loyers. Donc, les Carmes (qui sont sous tutelle de la CDC) ne sont pas compris dans l'opération. Il faut penser d'abord aux petits commerçants de notre ville qui ont beaucoup souffert du confinement.

**Voté à l'unanimité.**

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

**Voté à l'unanimité.**

**DELIBERATIONS BUDGETAIRES**

- ✓ Redevance d'occupation du domaine public année 2020 :
- ✓ Gratuité du 12 mars 2020 au 23 juillet 2020 pour les commerçants sédentaires ou non de la catégorie « cafés, hôtels et restaurants »  
Puis du 23 juillet au 31 décembre 2020 réduction de la redevance de 50%.
- ✓ Exonération des loyers des salles communales du 12/03/2020 au 23/07/ 2020.

Intervention de monsieur PINTAUD : « Et qu'en est-il pour le cinéma de la Rochefoucauld ? »

Monsieur le maire : « Exonération aussi. »

Impact pour la commune : **3000 €.**

**Voté à l'unanimité.**

**VENTE A L'AMIABLE DE TERRAINS COMMUNAUX**

Un terrain sis au lotissement des Garennes.

C'est une parcelle non constructible où est installée une noue sous un chemin trop étroit. Et donc inexploitable. Ce terrain coûte cher à entretenir. Nous proposons la vente de cette petite parcelle au prix de 4 € le mètre carré, soit **16 092 €.** Nous avons baissé le prix du mètre carré à cause de la noue qui restera dans le domaine privé.

**Voté à l'unanimité.**

Vente au niveau de la chocolaterie sise au pied du château Parc de la Blancherie.

Il s'agit d'une parcelle de 375 mètres carrés au prix de 5 € le mètre carré soit **1875 €.**

**Voté à l'unanimité.**

**VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2020**

Fonctionnement : **dépenses : 437 910,78 € / recettes : 437 910,78 €**

Investissement : **dépenses : 359 483,08 € / recettes : 359 483,08 €**

**Voté à l'unanimité.**

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN  
D'UNE AIRE DE COVOITURAGE**

Cette aire de repos est situé sur l'aire de repos de la Bécasse à Saint-Projet.

Interventions :

Pascal Nony du conseil municipal : « Le portique d'accès sera-t-il amovible ? »

Monsieur le maire : « oui, le portique s'ouvrira. »

Bernard Jehanno du conseil municipal : « N'y aura-t-il pas de nuisances ? Que dit le co-proprétaire ? »

Monsieur le maire : « Il a été contacté et a accepté. »

André Quément du conseil municipal : « il y a plus de nuisances actuellement avec les camions qui s'arrêtent partout dans les environs. Cela n'est plus tenable ! Du reste, il va falloir se pencher sur le problème. »

Isabelle Vialle du conseil municipal : « Il y a même des camions qui se garent sous le pont de chemin de fer de Bunzac. »

André Quément : « oui, mais là, c'est le territoire de Bunzac, ce n'est plus de notre compétence ! »

**Voté à l'unanimité.**

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE  
LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS**

Lors du conseil municipal du 28/05/20, afin d'apporter une souplesse de gestion, 28 délégations au Maire ont été votées.

Or, le plafond du nombre de délégations est de 26. C'est pourquoi Jean-Louis MARSAUD demande de voter une mise à jour de la précédente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

**AMENAGEMENT DU ROND-POINT DE LA RD 941**

Autorisation de programme et crédit de paiement (AP /CP) budget commune opération création d'un carrefour RD 941

**Montant global de l'AP : 281 000 €**

**Montant : CP 2020 : 81 000 € / CP 2021 : 200 000 € = Total : 281 000 €**

Délibération pour la signature d'une convention avec le département relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental concernant l'aménagement d'un giratoire allongé sur la RD 941 et avec les rues de Saulnières, Roger Deville et du Bois des Brèges.

**Voté à l'unanimité.**

On nous demande de tenir un conseil municipal exceptionnel le :

**10 juillet 2020 à 17 h30 à la mairie de La Rochefoucauld en Angoumois**

**Pour ceux qui ne pourront y assister : ne pas oublier de remplir un pouvoir !**

**Il est établi une liste de 15 titulaires et 5 suppléants pour les élections sénatoriales.**

**Déroulement de cette session :** on vote le matin, on revote l'après-midi.

**Lieu :** Angoulême, l'adresse reste à déterminer.

**Liste des titulaires :**

Huguette VILLARD, Christophe RICHARD, Gilles CALLEC, Max-André BIRONNEAU, Edwige DHUICQ, Serge VEDRENNE, Armelle RIBERAC, André QUEMENT, Jacky BOUCHAUD, Bernard JEHANNO, Jacques FERSING, Jean-Luc LEMOINE, Jean-Louis MARSAUD, Eric PINTAUD D. CHAIGNE-AUMEYRAS .

**Liste des suppléants :**

Marie-Christine HOCDE, Danielle MATEO, Colette MONGEAUD, Michelle BRIMAUD, Corinne MICHEL.

**Le prochain conseil municipal aura lieu le 03 septembre 2020 à 20h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20